

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

Présents : Messieurs :, Pierre BOURGEON, Pierre D'HEILLY, Laurent FICHOT, Frédéric MATHY, Robert NUZILLAT, Jean VENOT,

Mesdames :, Carine LEMONNIER, Sophie LORTON, Marie Hélène POROT, Marie Pierre RAVIOT,

Excusés : Anne LEBLANC, Dominique ARNOUX

Pouvoir : Anne LEBLANC donne pouvoir à Carine LEMONNIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2016

Monsieur le Maire avait invité Messieurs PIGNERET Eric et Joseph de la DPM (Distillerie Pigneret Moroges) pour parler de leur alambic

➤ **Alambic**

Le maire rappelle les décisions prises lors du dernier conseil à savoir :

Gratuité du droit de place durant 3 semaines et forfait de 50 € par jour les jours suivants, avec signature tout les ans d'une nouvelle convention conclue entre la DPM et la commune, celle ci devant être signée avant le début de l'installation de l'alambic.

Sachant que la convention n'a pas été signée à ce jour, et que Messieurs Pigneret ne veulent pas la signer en l'état le maire demande qu'un accord soit trouvé le plus rapidement possible entre la DPM et la commune.

Monsieur Nuzillat évoque les soucis de la lagune Cercot, celle ci à trop de boue vu la population. Des analyses sont en cours et la commune est en attente de résultats. Des devis ont aussi été demandée pour curer cette dernière et faire analyser les boues. Ces opérations sont des dépenses importantes pour la commune c'est pourquoi il faut trouver la cause.

Un prélèvement 24 heures à été effectué avant la mise en place de l'alambic, ainsi qu'un nouveau prélèvement après la mise en place de l'alambic pour voir si l'alambic à une incidence sur la lagune.

Monsieur Nuzillat s'est renseigné de la législation auprès de l'AMF (Association des Maire de France) des autorisations doivent être délivrées, jusqu'à maintenant rien n'a été fait auprès de la mairie pour le droit de place.

Le conseil fait savoir aussi que la durée de distillation semble longue vu le peu de viticulteurs qu'il y a sur la commune.

Un débat s'ouvre entre Messieurs Pigneret et l'ensemble du conseil municipal.

Messieurs Pigneret demandent les preuves que c'est bien leur alambic qui pollue et non pas un autre viticulteur comme d'autres viticulteurs sont branché sur la même lagune. De plus ils trouvent la somme de 50 € beaucoup trop importante vu la durée de distillations qu'ils ont sur la commune. Ils expliquent aussi qu'il leur faut deux mois pour être rentable et pouvoir payer leur personnel.

Une nouvelle convention sera rédigée avec un coup journalier moins important, mais partant du premier jours de distillation.

La famille Pigneret demande à avoir un panneau "interdit de stationner" devant leur entrée de cour. Le Conseil Municipal étudiera leur demande.

➤ Téléphone

Madame Lemonde désire un téléphone avec une ligne dans la salle de NAP, Le Conseil Municipal valide la demande.

QUESTION DIVERSES

Cantine : Le maire évoque la cantine et laisse la parole à Carine Lemonnier. Madame Lemonnier relate les faits les enfants primaire et maternelle sont très agités voir impolis avec la personnel de la cantine. Un nouveau règlement à été mis en place en urgence, mais cela à suscité des réactions de mécontentements de certains parents ne comprenant pas pourquoi un tel règlement était mis en place. Madame Lemonnier suggère de faire une réunion publique avec les parents d'élèves les élus responsables du scolaire, le maire, le premier adjoint et le personnel de la cantine. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que cette réunion ait lieu.

CCSCC : Pierre D'heilly évoque l'entrée de 6 nouvelles communes dans la CCSCC. Un soucis est posé à savoir qui doit rembourser les emprunts souscrits par l'ancienne communauté de communes de ces 6 vil-lages. Des discussions sont en cours,

Demande des habitants :

* Une habitante de la commune touchée par cancer demande s'il est possible que la commune fasse un don à une association qui vient en aide aux malades du cancer du seins (soin esthétique, ...). Le conseil souhaiterait avoir le nom de l'association avant de prendre sa décision.

* Monsieur Nectoux demande quand sera mis le tout à l'égout : Le maire regardera si cette tranche d'as-sainissent pourrait être faite en 2017, avec un emprunt en contre parti. Il serait souhaitable de faire du col-lectif si cela est possible.

* Mme Rollin demande que quelque chose soit fait dans le carrefour de Mortières, un devis pour un mi-roir à été fait : coût 310 Euros HT.

Travaux de la salle des fêtes : Les travaux ont commencé, le bardage extérieur sera de couleur grise et beige. Les travaux seront terminés fin janvier. Dans le futur il serait souhaitable de refaire le toit.

Rambarde à la boulangerie : Pierre Bourgeon rappelle que le conseil avait décidé de mettre une rambarde à la boulangerie et que cela n'a pas été fait.

Inondations : un devis à été demandé suite aux inondations à Cercot. Les travaux seront fait d'ici la fin de l'année 2016. Il est à noté une dépense de 20 000 Euros pour les travaux de la rue des Lavandières suite aux inondations cela n'était pas prévu au budget.

Le mur rue du Mont Beurry sera réaménagé, il est aussi à l'étude de faire un endroit pour regrouper les poubelles des personnes de cette même rue. .